



Villa Decker, Millewee  
Dessin : J.P. Beffort

**Interesseveräin Gaasperech a.s.b.l. - IVG**  
**Syndicat d'intérêts locaux de Gasperich - SILGP**  
Fondé en 1932 – association sans but lucratif  
[www.gaasperech.info](http://www.gaasperech.info)

Luxembourg, le 22 avril 2011

Chrëschtlech Sozial Vollekspartei - CSV  
Aux mains de Monsieur Maurice Bauer  
Vice Président de la Circonscription Centre  
B.P. 826  
L-2018 Luxembourg

Objet :  
PAP " domicile protégé Alzheimer " au lieu-dit " Sauerwiss "

Monsieur le Vice Président,

Nous voudrions vous présenter par la présente, les soucis qui préoccupent actuellement les habitants du quartier de Gasperich et plus particulièrement ceux qui habitent le paté de maisons Millewée, rues de la Déportation et Tidick Ulveling.

En date du 21 septembre 2010, le Syndicat avait signalé à la Ville de Luxembourg, les rumeurs qui avaient tourné autour du chantier en cours au Leemerwee et connu sous la dénomination PAP Leemerwee.

Par sa lettre du 21 octobre 2010 adressée au bureau d'architecture Schmitz & Hoffmann et transmise en copie au Syndicat, Monsieur le Bourgmestre nous a confirmé que les dispositions de l'article 4 de la partie écrite du PAP indiquent clairement l'aménagement d'un « domicile protégé Alzheimer » et que les plans approuvés du PAP fixent également cette affectation. Dans cette même lettre, le Bourgmestre a annoncé qu'en cas de faute de modification du PAP, il devrait insister sur l'exécution de l'autorisation de bâtir sous sa forme délivrée en date du 11 juin 2009 sous le no. 226.2A.2009 et portant sur la construction d'un domicile protégé « Alzheimer » sur le terrain sis 15, Leemerwée à Gasperich. Si tel n'était pas le cas, le chantier serait fermé.

Les travaux de toiture sont actuellement en cours.

Grande était notre surprise, d'apprendre par le biais de la presse, que le parti politique CSV avait informé lors de son assemblée générale à Gasperich, que « la construction d'un foyer Alzheimer à Gasperich soit chose décidée ».

A juste titre, le Syndicat pose la question, si l'affectation prévue par le PAP Leemerwee sera réellement respectée ou si la construction d'un second immeuble est envisagée.

Un changement d'affectation du foyer Alzheimer en un « Jongenheem » ne serait de toute façon pas acceptable pour les habitants du quartier.



A titre d'information, le Syndicat n'avait pas réclamé contre l'adoption par le Conseil communal en date du 6 novembre 2006 et contre l'approbation ministérielle du 22 février 2007 du PAP en question étant donné que nous étions favorables en vue de la construction d'un « domicile protégé Alzheimer ».

Malheureusement, notre lettre adressée en date du 11 octobre 2010 à Monsieur le Président du Fonds de Logement, est restée sans réponse jusqu'à ce jour.

Copie de la présente est adressée :

- à Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration
- à Monsieur le Président du Fonds de Logement
- au Conseil des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg
- à Monsieur René Roeder, Président de la CSV – section Gasperich

Veuillez agréer, Monsieur le Vice Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

**Jacquie LAKAFF**  
Secrétaire

**François DAHM**  
Président